Les notes de l'Adeus

adeus
L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

LES JEUNES EN DIFFICULTÉ : DES BESOINS EN LOGEMENT ET EN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

346
MARS 2025

HABITAT ET MODES DE VIE

Il est observé depuis plusieurs années une tension entre la forte demande en logements des étudiants et l'offre disponible au moment de la rentrée. Les étudiants modestes rencontrent des difficultés particulières dans l'accès au logement. D'autres publics jeunes, tels que les jeunes en voie d'insertion, sont également concernés par des problématiques de logement. On observe également une porosité de plus en plus grande entre les statuts d'étudiant et de jeune actif (ex : alternant, étudiant ayant un emploi pour financer ses études, ...).

Dans le cadre de ses travaux, l'observatoire territorial du logement des étudiants (OTLE) Alsace a donc élargi sa focale aux jeunes dans leur diversité, afin de mieux cerner les profils de ceux en difficulté de logement, de mesurer l'offre existante en résidences dédiées et en déduire de premiers enjeux en matière d'accès et d'accompagnement des jeunes en difficulté.

Pour ce faire, nos analyses s'appuient sur une approche à la fois statistique et qualitative, avec la réalisation d'entretiens auprès d'un panel de gestionnaires de résidences dédiées aux étudiants et aux jeunes, et auprès de structures d'information et d'accompagnement.*

* *Nous remercions l'ensemble des partenaires ayant été rencontrés en entretiens pour leur participation : Action Logement, AFGES, AMITEL, CAF, CROUS, DOMIAL, ETAGE, Foyer de l'Etudiant Catholique, Foyer Notre-Dame, MGEL, Mission Locale, Reside Etudes, Stift, Mission solidarités UNISTRA, VILOGIA.*

Des besoins importants en logements pour les étudiants modestes...

Une hausse des effectifs étudiants...

Le territoire alsacien est concerné par une forte augmentation des effectifs étudiants entre 2015 et 2023 : +14 % en Alsace, soit 10 000 étudiants supplémentaires. La tendance est à la stabilisation des effectifs depuis 2020, avec une légère baisse en 2022, puis de nouveau une augmentation en 2023.

Ces effectifs sont concentrés à près de 80 % dans l'Eurométropole de Strasbourg (plus de 68 000 étudiants inscrits en 2023) puis à près de 13 % dans l'agglomération de Mulhouse (environ 11 000 étudiants) ainsi que dans les agglomérations de Colmar (plus de 3 500 étudiants) et de Haguenau (plus de 1 500 étudiants).

... et des situations de difficultés financières et d'accès au logement

Cette augmentation du nombre d'étudiants engendre une pression importante sur le marché du logement, voire même une situation de crise récurrente à chaque rentrée universitaire.

C'est pourquoi, un réseau d'acteurs s'est progressivement structuré pour informer et accompagner les étudiants. Le service social du CROUS en constitue la principale porte d'entrée mais d'autres acteurs telles que les universités (ex : mission solidarités de l'UNISTRA), les CLLAJ (comités locaux pour le logement autonome des jeunes) ou encore les associations étudiantes, jouent un rôle majeur. Un dispositif de logements provisoires d'urgence a également été mis en place par l'association étudiante AFGES, qui a vocation à loger les étudiants en difficulté à la rentrée et les accompagner dans leur recherche de logement.

Ces acteurs sont concernés par de très nombreuses demandes concentrées lors de la rentrée universitaire. Les difficultés financières représentent la principale problématique des étudiants rencontrés par le service social du CROUS, la deuxième problématique étant le logement. Le CROUS a reçu environ 3 500 étudiants au cours de l'année 2023, dont une grande partie au moment de la rentrée. Par ailleurs, entre fin août et mi-octobre 2024, plus de 400 étudiants ont sollicité le dispositif de logements provisoires de l'AFGES et 82 étudiants ont été logés.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS (HORS DOUBLES INSCRIPTIONS)

BASE 100 ENTRE 2015 ET 2023

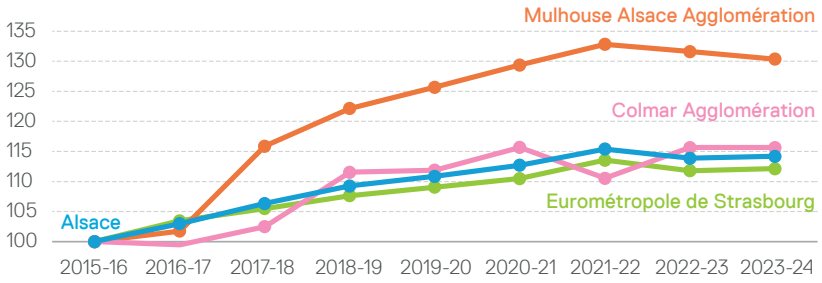

Source : effectifs d'étudiants inscrits - données Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Les étudiants internationaux particulièrement concernés

L'ensemble des acteurs observent que les étudiants internationaux en mobilité libre sont les plus concernés par la précarité. En effet, 60 % des bénéficiaires des aides du CROUS sont des étudiants internationaux (aides ponctuelles) tandis que ces derniers représentent 75 % des bénéficiaires du dispositif de logements provisoires. Les étudiants internationaux en mobilité libre ne bénéficient pas, pour la plupart, de la bourse sur critères sociaux *(NB : une condition de deux ans de résidence en France est exigée pour l'obtention d'une bourse pour les étudiants internationaux).*

… mais de nombreux freins à lever pour l'accès au logement

La part d'étudiants étrangers est particulièrement élevée au sein du territoire alsacien. Ils représentent 18 % des effectifs contre 13 % pour la France métropolitaine *(NB : Les effectifs pris en compte sont ceux des établissements publics, la donnée n'étant pas disponible pour les établissements privés).*

Il convient également de noter la part importante de boursiers sur le territoire, qui représentent près de 26 % des effectifs étudiants à l'échelle alsacienne en 2023.

Un accès de plus en plus difficile au parc locatif privé

Le logement constitue le premier poste de dépenses pour les étudiants. Le budget logement des étudiants modestes apparaît limité au regard de l'offre existante dans le parc locatif privé, qui constitue le principal mode de logement des étudiants. Selon les partenaires (service social du CROUS, AFGES), le budget moyen que les étudiants accompagnés peuvent consacrer au logement est de 300 à 400 € (hors APL). Selon les données de l'OLL (observatoire local des loyers), en 2021, le loyer médian est de 450 € hors charges pour un T1 meublé (soit 18 €/m² pour une surface moyenne de 25 m²) dans l'Eurométropole de Strasbourg. Les charges et les frais liés au logement ajoutés, le coût d'un logement étudiant dépasse souvent les 500 à 550 €. Les loyers sont toutefois moins élevés dans les autres agglomérations, tout comme la tension en logement.

Les étudiants modestes peuvent également rencontrer des difficultés d'accès au locatif privé, liées aux conditions de plus en plus restrictives mises en place par les bailleurs privés. Par exemple, la garantie VISALE (dispositif national mis en place par Action Logement pour les étudiants n'ayant pas de garant) est refusée par de très nombreux bailleurs privés. Les partenaires notent l'enjeu majeur d'accompagnement des étudiants dans leurs démarches administratives (demande d'aide CAF, etc.), dans un contexte de premier logement autonome.

Il est par ailleurs observé une recrudescence des cas d'arnaques au logement, qui peuvent faire basculer des étudiants dans des situations de grande fragilité financière.

Des freins multiples à la recherche de logement pour les étudiants internationaux

Les étudiants internationaux sont concernés par un cumul de difficultés qui complexifie leur accès au logement.

Une partie des étudiants internationaux, reçus notamment par le service social du CROUS, n'a pas de financement d'études ou un financement insuffisant, les plaçant d'emblée dans une situation de grande fragilité.

Une part importante d'entre eux effectuent leur recherche de logement tardivement sur place, à leur arrivée sur le territoire français, fin – août ou en septembre, selon les délais d'obtention de visa, alors que la grande majorité des logements étudiants ont été loués. Par ailleurs, ils sont concernés par des freins administratifs redoublés : absence de garant, absence de compte bancaire français, etc. De plus, la méconnaissance du système français et la barrière de la langue rendent d'autant plus difficile la recherche de logement, la constitution du dossier locatif et toutes les démarches administratives (demande d'aides financières, …). Certains étudiants sont également concernés par la fracture numérique (absence d'ordinateur ou de connexion internet).

Un certain nombre de ces étudiants internationaux se retrouve donc sans logement au moment de la rentrée universitaire. Leur accompagnement au moment de la rentrée est particulièrement difficile, étant donné que l'offre en logements disponibles est rare et les structures, telles que le service social du CROUS, saturées de demandes.

Deux grands enjeux se dégagent :

- Comment les universités peuvent mieux informer les étudiants en amont afin qu'ils puissent réserver leur logement à distance avant la rentrée ?
- Comment améliorer l'accompagnement social des étudiants les plus en difficulté à la rentrée, notamment pour les plus fragiles/sans ressources ?

Une offre limitée en résidences…

Un rôle majeur dans l'accueil des étudiants modestes

Les résidences dédiées aux étudiants peuvent jouer un rôle majeur dans l'accueil des étudiants modestes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, une partie des résidences est conventionnée et propose des loyers plafonnés. De plus, les résidences proposent un mode de réservation sécurisé et des conditions d'accès plus souples que celles d'un bailleur privé. Elles peuvent donc bien correspondre aux besoins des étudiants étrangers (entre autres) :

- En offrant la possibilité de réserver le logement à distance sans visite préalable,
- En n'exigeant pas de visa pour certaines résidences (ce qui permet donc à l'étudiant de réserver son logement plus tôt et d'obtenir un certificat d'hébergement nécessaire pour la demande de visa).

Mais une offre limitée en résidences, notamment abordables

Cependant, l'offre en résidences est limitée sur le territoire alsacien. En effet, selon le dernier recensement 2024 réalisé par l'OTLE, on compte 115 résidences étudiantes et jeunes actifs pour près de 14 000 places.

Cette offre permet théoriquement de loger 16% des étudiants à l'échelle de l'Alsace, et selon les territoires :

- 17 % dans l'Eurométropole de Strasbourg,
- 16 % dans Mulhouse Alsace Agglomération,
- 12 % dans Colmar Agglomération.

L'offre en résidences « abordables » est d'autant plus limitée. Les résidences CROUS constituent la gamme la plus abordable mais ne représentent que 40 % de l'offre (un peu plus de 5 500 places à l'échelle alsacienne).

On observe des niveaux de redevance*« intermédiaires » pour les foyers confessionnels, les résidences habitat jeunes (FJT, RSJA) et universitaires du parc social et les résidences – écoles (30 % de l'offre). Il existe une forte dispersion des redevances pour ces types de résidences, certaines d'entre elles ayant des niveaux de prix se rapprochant de ceux des résidences privées. Les niveaux relativement élevés de redevances des résidences universitaires du parc social s'expliquent par le financement en PLS (niveaux de loyers les plus élevés du parc social).

Enfin, les résidences privées (30 % de l'offre) sont concernées par des niveaux de redevances plus élevés.

* *Redevance : la redevance totale est la somme acquittée mensuellement par le résidant au gestionnaire en contrepartie de son occupation des locaux. Elle comporte un équivalent de loyer, un équivalent de charges locatives récupérables pris en compte forfaitairement et une rémunération pour les prestations fournies.*

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PLACES EN RÉSIDENCES DÉDIÉES PAR INTERCOMMUNALITÉ
Source : recensement OTLE 2024 - Adeus

NOMBRE DE PLACES EN RÉSIDENCES DÉDIÉES ÉTUDIANTS/JEUNES ACTIFS EN ALSACE
Source : recensement OTLE 2024 - Adeus

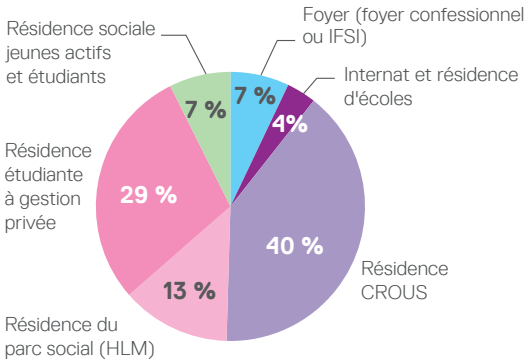

NIVEAUX DE REDEVANCE D'UN LOGEMENT PAR TYPE DE RÉSIDENCE
Source : chiffres-clefs 2024 Académie de Strasbourg - Créé avec Datawrapper

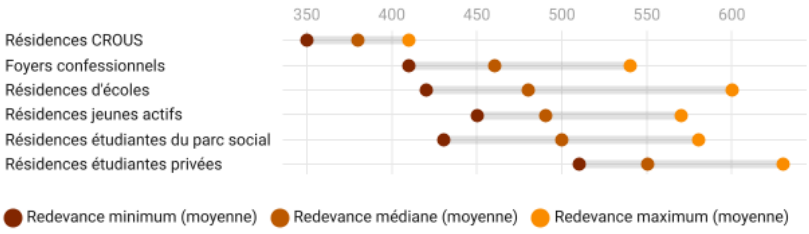

NB : des données à analyser avec une grande vigilance. Des moyennes établies sur la base des données transmises par les gestionnaires de résidences (tous les gestionnaires n'ayant pas participé au recensement).

… et nettement insuffisante au regard de la demande étudiante

Des résidences concernées par une forte demande

La plupart des résidences sont concernées par une forte demande à la rentrée universitaire au regard du nombre de places disponibles.

Les résidences CROUS ont été concernées par près de sept demandes pour un logement disponible lors du premier tour d'attribution en juin 2024.

Les résidences du parc social, telles que celles de la MGEL, ont reçu en 2023 plus de 2 700 demandes (dont 1 300 dossiers complétés) pour environ 540 places.

Certains foyers confessionnels (Stift, Foyer de l'étudiant catholique) ont reçu plus de deux demandes pour un logement disponible.

Les gestionnaires de résidences observent des demandes faites de plus en plus tôt, dès janvier – février pour certaines d'entre elles, avec un premier pic de demandes en avril (formulation des vœux Parcours Sup), puis un deuxième pic en juin (premiers résultats des établissements Parcours Sup). Les résidences sont donc complètes de plus en plus tôt, en juin pour certaines d'entre elles.

Quant aux résidences CROUS, la majorité des attributions est réalisée entre juin et début juillet, lors de tours d'affectation réservés aux boursiers. Des logements sont ensuite remis en location (notamment en septembre), auxquels peuvent candidater les étudiants qui ne sont pas boursiers.

Par ailleurs, les gestionnaires de résidences constatent une part élevée et croissante, selon certains, d'étudiants renouvelant leur séjour d'une année sur l'autre. Selon les résidences, la part de renouvelants représente un tiers voire la moitié des places, contribuant d'autant plus à réduire l'offre disponible. Selon certains gestionnaires, de plus en plus d'étudiants préfèrent garder leur logement par crainte de ne pas en retrouver un l'année suivante, étant conscients de la tension de la demande en logements étudiants.

Une concurrence entre plusieurs publics dans l'accès aux résidences étudiantes

Plusieurs étudiants, et notamment les plus modestes, se retrouvent ainsi en concurrence dans l'accès aux résidences étudiantes :

- Certains étudiants anticipent de plus en plus leur recherche de logement et notamment les étudiants les plus « assurés » d'obtenir une admission dans l'établissement d'enseignement souhaité. Ils sont également souvent davantage soutenus et accompagnés par leurs parents, qui disposent d'une bonne connaissance du système éducatif et de la recherche de logement.
- Certains étudiants effectuent leur recherche de logement tardivement, correspondant à plusieurs cas de figure, et en partie à des étudiants modestes :
  - Les étudiants internationaux en mobilité libre qui, pour certains, n'effectuent leur recherche de logement qu'une fois arrivés en France, fin août - septembre en fonction des délais d'obtention des visas,
  - Les étudiants français qui obtiennent des résultats Parcours Sup tardivement (phase complémentaire jusqu'en septembre) ou une admission hors Parcours Sup.

Les résidences, de par leur fonctionnement et par les stratégies mises en place par les étudiants, ne logent pas forcément toutes les étudiants les plus modestes (hors résidences CROUS). Pour la plupart des gestionnaires de résidences rencontrés en entretiens, hors CROUS (deux gestionnaires de résidences étudiantes privées et sociales et deux foyers confessionnels), la part des étudiants internationaux logés en résidences était de moins de 20 % (cf. 1re sous-partie sur la précarité des étudiants).

L'enjeu d'améliorer l'accès aux résidences des étudiants les plus modestes apparaît donc crucial et dépend de plusieurs leviers :

- Améliorer l'information des étudiants afin qu'ils anticipent davantage leur recherche de logement/qu'ils puissent réserver leur logement à distance en résidences,
- Réserver des logements/prioriser les attributions au sein des résidences aux étudiants modestes, notamment les étudiants en mobilité libre.

Des difficultés de logements pour les jeunes en insertion et/ou en contrat précaire

Une part importante de jeunes actifs en contrat à durée limitée

43 % des jeunes alsaciens entre 15 et 29 ans sont en emploi. Parmi les jeunes en emploi, 38 % sont en contrat à durée limitée.

On observe une hausse importante du nombre d'apprentis, qui a presque doublé en Alsace (académie de Strasbourg) entre 2014 et 2023, notamment pour les formations post-bac de niveau 5 et plus. En 2023, on compte plus de 27 000 apprentis inscrits en Alsace.

Les niveaux de ressources sont très variables selon les types de contrats :

- De 775 € (minimum) en 1re année à 1 400 € (minimum) en 3e année pour les jeunes de 18 et 25 ans en contrat d'apprentissage (les apprentis âgés de plus de 26 ans percevant un salaire plus élevé au moins égal au montant du SMIC),
- 552 € pour la plupart des stagiaires de la formation professionnelle de 18 à 25 ans,
- Des allocations qui peuvent aller jusqu'à 500 € environ dans le cadre du contrat d'engagement jeunes (CEJ) et des parcours d'accompagnement de la mission locale.

Des difficultés d'accès au logement ordinaire pour les jeunes actifs

Une partie des jeunes en contrats aidés, des stagiaires et des apprentis, mais également des jeunes au SMIC, ont des ressources trop limitées pour accéder au parc locatif privé. En effet, de nombreux bailleurs privés demandent des ressources trois fois supérieures au montant du loyer. Par ailleurs, le fait de ne disposer que d'un contrat à durée limitée constitue un frein pour de nombreux bailleurs privés. Ces jeunes sont également confrontés à de longs délais d'attente dans le parc social, particulièrement élevés dans l'Eurométropole de Strasbourg, notamment pour les petites typologies.

Une part non négligeable de jeunes non insérés

13 % des jeunes bas-rhinois de 15 à 24 ans et 16,5 % des haut-rhinois ne sont ni en emploi ni en formation (contre 15 % à l'échelle nationale). Une partie de ces jeunes cumule d'autres problématiques (rupture familiale, absence de logement, ...). Le club de jeunes l'Étage, situé à Strasbourg, propose une permanence d'accueil et un accompagnement social à ces jeunes sans domicile. Le nombre de jeunes accompagnés par l'Étage a presque doublé depuis cinq ans, passant d'environ 600 à plus de 1 000 par an. Parmi ces jeunes, la part des jeunes migrants a très fortement augmenté, représentant près de la moitié des publics accompagnés, notamment des ex-mineurs non accompagnés sortant d'établissements d'aide sociale à l'enfance. Pour ces publics, le parcours résidentiel commence souvent par l'hébergement ou le logement avec un fort accompagnement social. De nombreux freins sont à lever avant l'accès au logement autonome, notamment la maîtrise de la langue française, l'accès à l'emploi et la stabilisation du droit au séjour.

TYPES D'EMPLOI DES 15-29 ANS EN ALSACE
Source : INSEE 2020

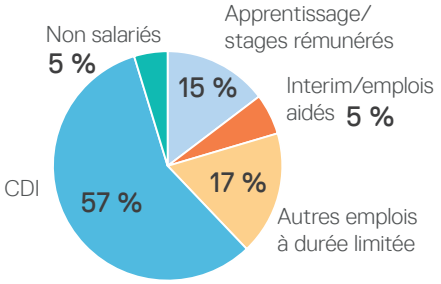

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'APPRENTIS DANS L'ACADÉMIE DE STRASBOURG
Source : chiffres-clefs 2024 Académie de Strasbourg

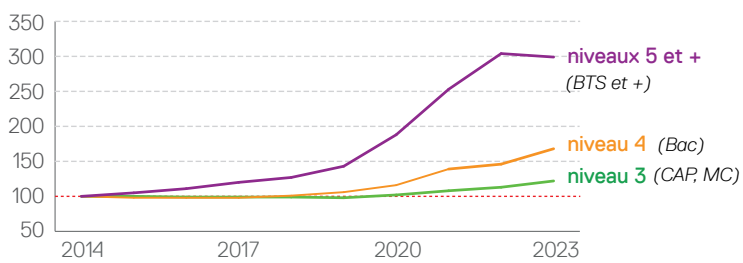

Une offre limitée en résidences jeunes actifs qui ne répond pas à tous les besoins

Une offre limitée et une forte demande

Les résidences jeunes sont un segment d'offre essentiel qui s'adresse prioritairement aux jeunes de moins de 30 ans en voie d'insertion sociale et professionnelle (salariés, apprentis, stagiaires, ...) rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire. Elles peuvent également accueillir des étudiants dans une part limitée. Deux types d'offres existent : les foyers jeunes travailleurs (FJT) et les résidences sociales jeunes actifs (RSJA). Les premiers sont un type de résidence sociale particulière, également classé établissement social et médico-social. Un accompagnement social plus fort est mis en place dans les FJT, permettant ainsi, a priori l'accueil de ménages plus fragiles.

L'offre en résidences jeunes est très limitée sur le territoire : 16 structures existent pour environ 1 200 places (dont 14 résidences dans l'Eurométropole) contre près de 13 000 places pour les étudiants.

Les résidences jeunes sont concernées par une très forte demande : près de quatre demandes pour un logement disponible pour AMITEL et Foyer Notre-Dame.

Des résidences jeunes actifs qui ne peuvent pas répondre à tous les besoins

Les profils dominants de jeunes accueillis dans les résidences AMITEL sont des apprentis (18 %), stagiaires (26 %) et étudiants (24 %) en 2023. La part de jeunes salariés est plus importante chez les jeunes logés au sein des résidences gérées par le Foyer Notre-Dame.

55 % des jeunes accueillis au sein des résidences AMITEL avaient des ressources inférieures à 1 000 € par mois en 2023.

Cette offre s'adresse avant tout à des jeunes avec un minimum de ressources permettant de couvrir les frais liés au logement, tout en ne dépassant pas les plafonds de ressources pour l'accès à un logement très social (PLAI).

Ainsi, une condition de ressources minimum mensuelles de 800 € est demandée par certains gestionnaires. Ces conditions peuvent différer selon les gestionnaires et les niveaux de redevances.

De ce fait, les résidences jeunes ne peuvent pas répondre à tous les besoins, notamment :

- Les jeunes les plus modestes, dont les ressources sont autour de 600 € (ex : stagiaires, contrat d'engagement jeunes, ...).
- Les jeunes ayant des ressources supérieures au plafond requis pour le logement très social (PLAI) mais qui ont des difficultés à se loger dans le locatif privé (ex : jeunes au SMIC ou avec un salaire supérieur mais en contrat précaire). 22 % des refus d'AMITEL correspondent à des jeunes ayant des « revenus trop élevés ».

Par ailleurs, certaines structures d'accompagnement social des jeunes notent que l'offre en résidences type FJT ne convient pas toujours aux jeunes ayant un besoin d'accompagnement social très fort, comme les jeunes sortant d'aide sociale à l'enfance par exemple. Selon ces structures, le niveau d'accompagnement social est variable selon les FJT. Cependant, certains dispositifs spécifiques existent sur ce champ comme, entre autres, le dispositif VIA porté par le Foyer Notre-Dame et financé par la Collectivité européenne d'Alsace (places réservées en FJT et accompagnement social pour les ex-mineurs non accompagnés).

Une offre encore plus limitée pour les courts séjours

Parmi les résidences jeunes, seules trois d'entre elles peuvent accueillir des alternants pour des courts séjours (d'une nuit minimum jusqu'à plusieurs mois – trois mois maximum pour la résidence CROUS) :

- La résidence Les Alternants du CROUS à Illkirch-Graffenstaden (200 places),
- La résidence AMITEL Alter & Toit située à Haguenau (85 places),
- La résidence AMITEL Soleure à Strasbourg comprend 30 places dédiées aux alternants.

Ces résidences font également l'objet d'une très forte demande, en augmentation pour la résidence CROUS située à Illkirch-Graffenstaden. La majorité des étudiants logés sont en alternance en grande partie à l'année, sur des périodes d'une à deux semaines par mois.

Du fait de leur rôle essentiel dans les parcours résidentiels des jeunes actifs, il paraît primordial de renforcer l'offre en résidences jeunes et de la faire évoluer pour mieux répondre aux besoins moins bien couverts :

- Les jeunes les plus modestes et/ou avec un fort besoin d'accompagnement social,
- Les jeunes ayant des ressources supérieures au plafond du logement très social (PLAI),
- Les jeunes apprentis/actifs avec des besoins de logements sur des courts séjours (ex : une à deux semaines par mois).

Conclusion et enjeux

L'offre en résidences dédiées aux étudiants et aux jeunes actifs apparaît à la fois diversifiée et limitée au regard de l'ampleur des besoins. Cette offre très segmentée, chaque type de résidences ayant ses propres critères et publics-cibles, ne permet pas de répondre à tous les besoins.

L'offre en résidences très abordables pour les étudiants modestes est limitée et constituée principalement des résidences du CROUS. **L'offre en résidences étudiantes conventionnées** développée par d'autres acteurs, tels que les bailleurs sociaux, est marquée par des niveaux de redevances plus élevés du fait d'un financement majoritairement en PLS (niveaux de loyers les plus élevés du parc social). Par ailleurs, la forte demande et les conditions d'attribution des différents gestionnaires ne favorisent pas tous les étudiants les plus modestes, notamment internationaux en mobilité libre, qui effectuent souvent leur recherche de logement plus tardivement.

L'enjeu d'améliorer leur accompagnement et leur accès aux résidences apparaît majeur, à plusieurs niveaux :

- Renforcer l'offre en logements très abordables et favoriser l'accès et les attributions pour les étudiants modestes,
- Améliorer l'information des étudiants afin qu'ils anticipent davantage leur recherche de logement/qu'ils puissent réserver leur logement en résidences à distance,
- Améliorer l'accompagnement social des étudiants les plus en difficulté à la rentrée, notamment les plus fragiles.

De leur côté, **les résidences habitat jeunes** constituent un segment essentiel de l'offre qui allie offre abordable et accompagnement social. Ces résidences s'adressent prioritairement aux jeunes actifs mais ont également vocation à accueillir une part limitée d'étudiants ainsi que de jeunes plus fragiles, avec un fort besoin d'accompagnement social.

Cette offre est toutefois très limitée en volume sur le territoire et ne permet pas de répondre à tous les besoins du fait de niveaux de redevances et d'accompagnement social variables selon les structures.

Il paraît primordial de renforcer cette offre et de la faire évoluer pour mieux répondre aux besoins moins bien couverts à savoir :

- Les jeunes les plus modestes et/ou avec un fort besoin d'accompagnement social,
- Les jeunes ayant des ressources supérieures aux plafonds du logement très social,
- Les jeunes apprentis/actifs avec des besoins de logements sur des courts séjours (ex : une à deux semaines par mois).

La question des besoins en logements des apprentis fera l'objet d'un approfondissement en 2025 dans le cadre de l'OTLE.

Pour aller plus loin :

- Tableau de bord des chiffres-clefs de l'OTLE : www.adeus.org/les-dossiers-de-ladeus/tableau-de-bord-chiffres-cles/tableau-de-bord-otle/
- Note de l'Adeus n°333 : « Les étudiants alsaciens, des réalités contrastées », novembre 2022 : www.adeus.org/publications/les-etudiants-alsaciens-des-realites-contrastees/
- Cartographie interactive de l'offre en résidences dédiées dans l'Eurométropole de Strasbourg : Résidences étudiantes _ Portail Open Data Strasbourg

adeus
L'agence d'urbanisme de Strasbourg Rhin supérieur

Directeur de publication : **Pierre Laplane, Directeur général**
Responsable éditorial : **Yves Gendron, Directeur général adjoint**
Équipe projet : **Mathilde Huault** (chef de projet), **Léa Kine, Camille Muller, Jean-Yves Sauter, Lucille Weill-Barillet, Hyacinthe Blaise**
PP 2024 - N° projet : **3.1.1.3** - Mise en page : **Sophie Weimar-Monnin**

© Adeus - Numéro ISSN 2109-0149
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'Adeus www.adeus.org